Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 022-200082857-20260605-100_06_2026-DE

COMMUNE DE CHATELAUDREN-PLOUAGAT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

5 juin 2026

Convocation du 29 mai 2026

Le cinq juin deux-mille-vingt-six à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de Châtelaudren-Plouagat se sont réunis à la médiathèque de Plouagat sous la présidence de Mr Olivier Boissière, Maire

- **Etaient Présents** : Olivier BOISSIERE, Sophie LE BONHOMME, Patrick SOLO, Rozenn JOUAN, Daniel TURBAN, Morgane WYDAUW-MEYNIER, Patrick MARTIN, Géraldine LE LAY, Jacques MORO, Yves BRAULT, Ginette LE CREURER, Michel GUYOMARD, Thierry CONNAN, Isabelle LE CHANU, Alain TREPARD VIOLON, Anne BROUDIC, Christophe CLAVIEN, Carol DUJARDIN-BASQUE, Gérard PIRIOT, Jérémy CABOURG, Jérôme PERAIS, Roselyne HERVE, Tiphany PASTOL, Manon AUBIN, Nicolas JEZEQUEL, Julien LE MEHAUTE
- **Absents représentés** : Sophie GUENO donne procuration à Géraldine LE LAY, Tifenn BESSON donne procuration à Tiphany PASTOL, Rosa DE FARIA donne procuration à Thierry CONNAN
- **Absent :**
- **Secrétaire de Séance** : Rozenn JOUAN

190. **FONCIER : REGULARISATION FONCIERE – PARCELLE C 2436 – CESSION PAR LA COMMUNE**

(Cf. annexe 8)

Présentation : il est proposé de céder à Terra Développement une parcelle de 13 m² située dans l'emprise d'un lot de son lotissement.
Après consultation du pôle d'évaluation domaniale, cette parcelle est évaluée à 6,94 € / m², soit 90,22 €, arrondi à 90 €.

Décision : le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :
- de céder la parcelle C2436 à Terra Développement pour un montant de 90 €, les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur,
- de charger l'étude de Me Gault-Jouet de Châtelaudren-Plouagat de cette opération
- d'autoriser Mr le Maire ou un(e) Adjoint(e) à signer l'acte notarié à intervenir et toutes pièces relatives à cette affaire.

La secrétaire,

Rozenn JOUAN

COMMUNE CHÂTELAUDREN-PLOUAGAT ★ CÔTES D'ARMOR ★

Le Maire,

Olivier Boissière